

des *Rentes viagères*, que l'Union-Franco-Canadienne promet de payer à ses membres.

Il n'appartient pas aux évêques de se prononcer sur ces associations en tant que sociétés d'affaires. Même quand ils les honorent de leur patronage, quand ils les approuvent et les recommandent, ils ne se constituent nullement pour cela les gardiens des fonds qu'elles gèrent, ni les garants de la sûreté des opérations qu'elles effectuent. Ce côté purement matériel et administratif est laissé à l'appréciation de chaque intéressé, et reste soumis à la censure des directeurs et des aviseurs nommés par les sociétaires eux-mêmes.

L'épiscopat ne saurait se substituer aux bureaux d'administration et de direction que ces sociétés ont coutume de se donner, et sur lesquels elles gardent toujours un haut domaine et une autorité suprême; prérogatives qui s'exercent le plus souvent en assemblée générale et dans des conditions parfaitement déterminées par la loi ou des règlements particuliers.

S'il en était autrement, ces sociétés perdraient par le fait leur autonomie propre et leur liberté d'action. Les évêques, de leur côté, devraient consacrer tout leur temps, et celui d'une partie notable du clergé, à l'étude détaillée et minutieuse de l'état des finances de nos associations catholiques de bienfaisance et de secours mutuels.

Or ni l'une ni l'autre de ces conséquences n'est désirable.

Non ! il faut que les sociétés jouissent de leur liberté entière sous le rapport financier, et surtout que les officiers ne puissent se décharger sur des épaules étrangères des responsabilités qui leur incombent.

Il ne convient pas non plus que les évêques puissent être tenus, en aucune façon, responsables des malheurs et des effondrements qui se peuvent produire.

La chose est donc clairement entendue et comprise : l'approbation donnée par un évêque à une société quelconque de bienfaisance porte exclusivement sur le caractère moral et religieux de cette société, et pas du tout sur la valeur de ses promesses ou de ses opérations au point de vue matériel et financier.

C'est du reste la déclaration que vient de faire elle-même l'Union-Franco-Canadienne. Après avoir reproduit les encouragements reçus de la part de plusieurs évêques, les directeurs de cette société ajoutent :

« Honneur oblige ! Tous nos efforts tendront à continuer de nous montrer dignes de ces hautes adhésions renouvelées. Nous profitons, toutefois, de l'occasion pour mettre fin à certain